RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

212 FAHRENEITH

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : Centre commercial les Glériates – 38360 SASSENAGE
882 350 788 RCS GRENOBLE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE A CARACTERE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 15 OCTOBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX
ET LE QUINZE OCTOBRE
A DIX-NEUF HEURES

Madame Thi-Chinh NGUYEN, [redacted] AMICO,
Propriétaire de la totalité des 10.000 actions de 0,10 € composant le capital de la société « 212 FAHRENEITH » (882 350 788 RCS GRENOBLE),

A pris les décisions suivantes :

- Extension de l'objet social et mise à jour corrélative de l'*article 2: Objet* - des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide d'étendre, à compter du 1er novembre 2026, les activités de la Société aux activités :

- d'achat, vente, importation, exportation, distribution, négoce, location, installation, maintenance et service après-vente de tous matériels, équipements technologiques, systèmes domotiques, robotiques et connectés, destinés au bien-être, à l'autonomie, à l'hygiène, au confort et à la sécurité, ainsi que de tous mobiliers et accessoires s'y rapportant, à destination des particuliers, des professionnels, des collectivités, des établissements de soins, médico-sociaux et hôteliers.

Et décide en conséquence de mettre à jour l'article 2 « Objet» des statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit :

Article 2 : Objet

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- La coiffure et l'esthétique, la fourniture de toutes prestations de services techniques. Le bien-être, relaxation et détente,

- Vente de produits, vente de matériel, vente d'accessoires de mode et de beauté, bijoux fantaisie. Vente de parfumerie et cosmétiques,

- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution, le négoce, la location, l'installation, la maintenance et le service après-vente de tous matériels, équipements technologiques, systèmes domotiques, robotiques et connectés, destinés au bien-être, à l'autonomie, à l'hygiène, au confort et à la sécurité, ainsi que de tous mobiliers et accessoires s'y rapportant, à destination des particuliers, des professionnels, des collectivités, des établissements de soins, médico-sociaux et hôteliers.

[redacted]

L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations commerciales, financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapport directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

La société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement les opérations rentrant dans son objet.

La société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet.»

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, réglementaires et de publicité qui seront nécessaires.

oOo

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

Madame Thi-Chinh NGUYEN, [redacted] AMICO
Associée unique et Présidente

[redacted]

ATC